

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICaine

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
720ème RÉUNION
AU NIVEAU DES MINISTRES

NEW YORK, ETATS UNIS D'AMERIQUE
20 SEPTEMBRE 2017

PSC/MIN/COMM.(DCCXX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 720^{ème} réunion tenue le 20 septembre 2017, au niveau ministériel, a adopté la décision qui suit sur la situation au Soudan du Sud:

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission de l'Union africaine, Son Excellence Moussa Faki Mahamat, ainsi que des communications faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, et le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré du Mali. Le Conseil **prend également note** de la communication faite par l'Éthiopie, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Vice-Président de la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC), le Général de corps d'armée Augustos Njoroge, et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et Chef de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), M. David Shearer. Le Conseil **prend en outre note** de la déclaration faite par le représentant du Gouvernement d'unité nationale de transition (TGoNU) du Soudan du Sud, le Ministre des Affaires étrangères Deng Alor Akol ;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du Sud, en particulier le communiqué PSC/AHG/COMM.(DCXXVI), adopté lors de sa 626^{ème} réunion tenue le 19 septembre 2016, à New York, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, ainsi que les communiqué et communiqué de presse de ses 667^{ème} et 714^{ème} réunions, tenues, respectivement, les 17 mars et 29 août 2017;
3. **Réitère sa conviction** que l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ARCSS), signé en août 2015, demeure la seule option viable pour faire face aux défis politiques, sociaux, économiques et sécuritaires auxquels le Soudan du Sud est confronté, en vue de parvenir à une paix durable dans le pays ;
4. **Exprime sa profonde déception** face à la lenteur constatée jusqu'ici dans la mise en œuvre de l'ARCSS, avec de graves conséquences sur le peuple du Soudan du Sud ;
5. **Souligne** que la situation au Soudan du Sud ne saurait plus être traitée comme d'habitude et qu'il est donc temps pour l'Afrique de prendre des décisions vitales pour mettre fin aux souffrances du peuple du Soudan du Sud ;
6. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la poursuite des affrontements, toujours avec la même intensité, et **appelle** à la cessation immédiate des hostilités. A cet égard, le Conseil **exhorte vivement** toutes les parties prenantes, y compris les groupes armés, à s'engager dans un cessez-le-feu permanent ;
7. **Souligne** qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise au Soudan du Sud et **demande instamment** au leadership et aux autres parties prenantes dans le pays à faire preuve de

l'engagement et de la volonté politiques nécessaires, sans lesquels il n'y a pas d'alternative viable ;

8. **Se félicite** des décisions adoptées par l'IGAD, en particulier le communiqué de son 31^{ème} Sommet extraordinaire, ainsi que les communiqués de ses Conseils des ministres tenus les 2 et 24 juillet 2017, respectivement. Le Conseil **exprime sa profonde reconnaissance** à l'IGAD pour l'approche adoptée avec le lancement d'un Forum de revitalisation de haut niveau en vue d'un examen critique de l'état de mise en œuvre de l'ARCSS, pour rétablir une cessation des hostilités négociée et permanente avec la participation des signataires et des groupes dissidents, ainsi que la révision du calendrier de mise en œuvre, prenant en considération la nécessité de créer un environnement propice à l'organisation d'élections post-transition ;

9. **Exhorte vivement** l'ensemble des parties à apporter toute la coopération nécessaire à l'IGAD, en vue d'assurer le plein succès du Forum de revitalisation de haut niveau, qui doit élaborer une stratégie politique claire pour le processus de paix au Soudan du Sud. À cet égard, le Conseil **estime** que ce processus constitue une opportunité unique, mais également une dernière chance pour les parties de restaurer effectivement une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud ;

10. **Note également avec satisfaction** les progrès accomplis à ce jour dans les préparatifs en direction de la tenue du Dialogue national, qui constitue un pilier stratégique en vue de faciliter une réconciliation et un apaisement véritables au sein d'une nation déchirée par des conflits violents récurrents. Dans ce contexte, le Conseil **réitère** que le Dialogue national doit être inclusif, indépendant et transparent, pour assurer la crédibilité et l'acceptation par l'opinion publique de ses conclusions. Le Conseil **souligne en outre** que le Dialogue national devrait être un complément et non être perçu comme un substitut à la mise en œuvre intégrale de l'ARCSS et au processus de revitalisation conduit par le Conseil des Ministres de l'IGAD;

11. **Souligne l'importance** que revêtent la complémentarité et la coordination des efforts, ainsi que celle d'éviter d'envoyer des messages équivoques aux parties au Soudan du Sud. A cette fin, le Conseil **souligne la nécessité** de mettre en place un mécanisme en vue, non seulement de prévenir la pratique par les parties du choix de l'interlocuteur le plus accommodant, mais également de s'assurer que tous les acteurs impliqués au Soudan du Sud parlent d' « Une seule voix » ;

12. **Demande** au Haut Représentant de l'UA, aux Envoyés spéciaux de l'IGAD et des Nations unies, de tenir des réunions tripartites régulières et, subséquemment, de faire des communications aux organes de décisions de l'UA, de l'IGAD et des Nations unies sur l'évolution de la situation et de formuler des recommandations pratiques sur des actions que les trois institutions pourraient entreprendre ensemble pour donner une impulsion politique plus forte au processus de paix ;

13. **Note avec satisfaction** les progrès accomplis dans le déploiement de la Force régionale de protection (FRP) et **demande instamment** à la MINUSS et au TGoNU d'accélérer

le processus. Le Conseil **souligne l'impératif** de parachever le déploiement de la FRP, dans les meilleurs délais possibles, sachant le rôle critique qu'elle joue dans la protection des populations civiles, ainsi que la contribution importante qu'elle apporte à la paix et à la stabilité dans le pays. Le Conseil **souligne en outre la nécessité** de consultations régulières entre les Chefs d'Etat-major de la région, les Nations unies et le TGoNU, en vue d'éviter toute complication additionnelle qui pourrait retarder le déploiement de la FRP ;

14. **Se félicite** les résultats des efforts soutenus du Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, dans l'appui qu'il apporte aux parties sud- soudanaises pour surmonter leurs différends et rester engagés dans la quête d'une solution pacifique à la crise qui affecte leur pays. Le Conseil **note avec satisfaction** son engagement avec les partenaires régionaux et internationaux en appui au processus de paix. Dans ce contexte, le Conseil **réitère** l'engagement ferme de l'UA à soutenir les parties Sud-soudanaises, pour leur permettre de surmonter les défis nationaux actuels ;

15. **Félicite en outre** le Président et tous les membres de la JMEC pour leurs efforts soutenus dans le suivi et l'élaboration de rapports sur l'état de mise en œuvre de l'ARCSS. Le Conseil **exprime son plein appui** au travail et aux efforts déployés par l'ancien Président Festus Mogae du Botswana, dans l'accomplissement de son mandat, en appui au rétablissement de la paix au Soudan du Sud et ce, dans un environnement très difficile ;

16. **Se félicite** des efforts déployés par le Président Yoweri K. Museveni de l'Ouganda pour faciliter la réunification des différentes factions du Mouvement de libération du peuple du Soudan (SPLM) en vue d'en refaire l'unité et la communauté d'intérêt si essentielles, et **exprime son soutien** à l'initiative. Dans ce contexte, le Conseil **encourage** les diverses factions du SPLM à participer, en toute bonne foi, au processus, afin de parvenir à un compromis de nature à créer un environnement propice à la mise en œuvre intégrale de l'ARCSS ;

17. **Condamne fermement** toutes les violences sexuelles et sexistes, ainsi que le recrutement d'enfants dans les activités militaires. Le Conseil **appelle** le TGoNU à initier immédiatement des enquêtes exhaustives sur ces allégations de crimes et à traduire, sans plus tarder, leurs auteurs devant les tribunaux ;

18. **Appelle** toutes les parties à permettre l'accès libre et sans entrave des acteurs humanitaires aux populations civiles affectées et, à cet égard, **exhorté** le TGoNU à assumer toutes ses responsabilités pour assurer la protection des populations civiles et la sécurité des travailleurs humanitaires ;

19. **Félicite** les pays voisins pour le soutien et l'assistance qu'ils apportent au nombre croissant de personnes déplacées et **appelle** la communauté internationale à continuer à apporter une assistance aux réfugiés sud soudanais et aux pays d'accueil, compte tenu de l'impact sur l'économie de ces pays ;

20. **Soulignant sa conviction** que la restauration de la paix au Soudan du Sud ne saurait être retardée par qui que ce soit, le Conseil **décide** en conséquence :

- i. que l'IGAD fera, le plus tôt possible, une mise à jour sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'initiative du Forum de revitalisation de haut niveau, en vue de permettre au Conseil de prendre les mesures appropriées en appui aux décisions du Forum ;
- ii. que la Commission de l'UA et le TGoNU devront, de toute urgence, en décembre 2017, conclure le Mémorandum d'entente sur la mise en place de la Cour hybride, conformément au chronogramme convenu. Dans ce contexte, le Conseil en appelle au TGoNU pour qu'il assure, à travers l'Assemblée législative de transition, l'intégration du Mémorandum dans la législation nationale ;
- iii. de demander à la Commission de préparer et de soumettre au Conseil, en décembre 2017, une série de mesures possibles qui pourraient être prises à l'encontre de tous ceux qui continueraient à faire obstacle aux efforts visant la restauration de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud ;
- iv. que les mesures pour la justice devront être accompagnées par d'autres relatives à la paix, à la réconciliation et à l'apaisement, en raison de la complémentarité entre ces processus ;
- v. que le Comité ad-hoc de haut niveau de l'UA sur le Soudan du Sud, avec la facilitation de la Commission de l'UA, tiendra une réunion avec l'IGAD, pas plus tard qu'à la fin du mois de novembre 2017, tenant compte du Processus de revitalisation de la mise en œuvre de l'ARCSS récemment lancé par l'IGAD ;
- vi. que la Commission de l'UA prendra immédiatement les mesures nécessaires pour mobiliser les ressources financières et l'assistance humanitaire en appui au processus de paix au Soudan du Sud ; et
- vii. que si les parties sud-soudanaises continuent de retarder le processus en vue de la pleine mise en œuvre de l'ARCSS, refusant ainsi de reconnaître le droit à la paix et à la sécurité au peuple du Soudan du Sud, qui souffre depuis si longtemps, le Conseil examinera les mesures nécessaires, y compris des sanctions, qui pourraient assurer la mise en œuvre effective et efficace de l'Accord, en vue de remettre le pays sur la voie de la paix, de la sécurité et du développement. De telles mesures seront examinées et prises, en tenant compte des rapports d'évaluation du processus de revitalisation conduite par l'IGAD ;

21. **Demande** à la Commission de l'UA, en collaboration avec l'IGAD et les Nations unies, de soumettre une mise à jour sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud dans les trois mois ;

22. **Décide** de rester activement saisi de la question.